

## STATISTIQUES DES ABSENCES POUR MALADIE

# Communauté française : hausse de l'absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie augmente parmi les fonctionnaires de la Fédération Wallonie Bruxelles (Communauté française), selon les chiffres que le ministre de la Fonction publique, André Flahaut (PS), a transmis au député François Desquesnes (cdH). « *Au cours des trois dernières années, le taux d'absentéisme pour maladie a légèrement augmenté passant de 6,05 % en 2014 à 6,16 % en 2015, puis à 6,55 % en 2016* », explique le ministre.

Si l'on compare avec d'autres administrations, cela indique un taux supérieur à ceux des fonctionnaires fédéraux (6,22 %), des fonctionnaires flamands (5,64 %), des fonctionnaires de la Région bruxelloise (5,06 %), mais inférieur à celui des fonctionnaires wallons (7,2 %).

Cela dit, en parlant de taux d'absentéisme, il faut savoir de quoi l'on parle précisément. Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. Au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les statistiques relatives à l'ab-

sentéisme pour raisons médicales, une distinction est opérée entre, d'une part, les maladies et, d'autre part, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Précision utile également : le congé de maternité n'est pas considéré comme un congé de maladie.

## 19 % POUR UN BURN-OUT

« *Quant au taux d'absentéisme, il est calculé en prenant en compte le nombre de jours ouvrables d'absences pour maladie par rapport au nombre de jours ouvrables calculés sur base de l'emploi des membres du personnel (E.T.P. Emploi)* », précise encore le ministre qui enchaîne avec les résultats par département : en 2016, le taux d'absentéisme est de 5,92 % au Secrétariat général, 7,05 % à l'Administration générale des Maisons de Justice, 7,23 % à celle de l'Aide à la Jeunesse, 6,23 % à l'Administration générale du Sport, 5,95 % à l'Administration générale de l'Enseignement et 7,01 % à celle de la Culture.

« *En 2016, les absences couvertes par un certificat médical identifiant spécifiquement le burn-out représentaient à elles seules 19 % des absences pour maladie. Quant aux absences couvertes par un certificat médical faisant état d'un syndrome dépressif, elles représentaient 20 % de ces absences* », détaille encore M. Flahaut.

Parmi les autres organismes dépendant de la Fédération, l'ONE (l'Office de la naissance et de l'enfance) présentait un taux d'absentéisme de 6,91 % en 2016, en tenant compte des absences pour maladie uniquement. En faisant abstraction des maladies de longue durée, il passe à 5,32 %... Mais il remonte à 7,28 % en tenant compte des accidents du travail (vous suivez toujours ?). Il est de 10,16 % avec la prise en compte des écartements prophylactiques et des congés de maternité. À l'ONE, le personnel de terrain, qui représente plus de la moitié du personnel, est systématiquement écarté en cas de grossesse. ●

D.SW.